

# ACTION URGENTE

## UN PRISONNIER ATTEND TOUJOURS LE RÉEXAMEN DE SA CONDAMNATION

**Mansour Minguelov attend toujours d'être rejugé dans le respect des normes internationales d'équité des procès, malgré les promesses des autorités de réexaminer son dossier.**

**Mansour Minguelov** avait observé une grève de la faim du 19 mai au 8 juin pour protester contre sa condamnation à 22 ans de réclusion. Il y a mis un terme lorsqu'un fonctionnaire turkmène lui a rendu visite en prison, lui promettant semble-t-il que son dossier serait réexaminé sous peu. Mansour Minguelov, sa famille et ses amis ont été avisés qu'un réexamen allait avoir lieu avant que le président du Turkménistan ne signe une loi d'amnistie en octobre, à l'occasion du 23<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance du pays, célébrée le 27 octobre, et que Mansour Minguelov serait alors gracié. Mais ce ne fut pas le cas. Selon des sources confidentielles, Mansour Minguelov a refusé de signer une lettre ouverte au président du Turkménistan le remerciant pour sa libération, comme l'exigeaient les autorités.

Mansour Minguelov purge une peine de 22 ans dans la prison LBK/11 de Seidi (province de Lebap, dans l'est du Turkménistan). Il a été condamné à l'issue d'un procès inique le 10 septembre 2012, pour production et diffusion de pornographie, contrebande et fabrication et distribution de stupéfiants. Mansour Minguelov nie tous les faits qui lui sont reprochés et continue de clamer son innocence. Il fait l'objet de pressions grandissantes en prison depuis qu'il a évoqué ouvertement l'iniquité de son procès et protesté contre son possible transfert vers la prison de haute sécurité d'Ovadan-Depe, qui serait contraire aux conditions de sa peine. Mansour Minguelov a été arrêté pour la première fois le 6 juin 2012 et aurait été battu par des agents du Service d'État pour la protection d'une société turkmène prospère. Son interpellation était en lien avec une affaire pénale dans laquelle était impliqué son frère, arrêté la veille. Il a vu des membres des services de sécurité frapper son frère lors de son interrogatoire. Mansour Minguelov a été libéré du 22 juin au 2 août 2012, avant d'être de nouveau interpellé lorsqu'il a dénoncé les actes de torture et de mauvais traitements infligés à des membres de la communauté baloutche en détention, pratiques qu'il a portées à l'attention des autorités turkmènes et de la communauté diplomatique.

Amnesty International a réuni des informations sur le Turkménistan indiquant que des victimes de violations des droits humains et des personnes de leur entourage, notamment des membres de leurs familles, avaient subi un harcèlement et des représailles après que leurs cas ont été révélés à la communauté internationale. On craint que Mansour Minguelov et des membres de sa famille au sens large ne soient la cible de représailles.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en turkmène, en russe, en anglais ou dans votre propre langue :**

- demandez aux autorités de rejurer Mansour Minguelov dans les meilleurs délais, conformément aux normes internationales en matière d'équité des procès, et de lui permettre de s'entretenir avec l'avocat de son choix ;
- exhortez-les à ouvrir rapidement une enquête impartiale et efficace sur toutes les allégations d'actes de torture et de mauvais traitements que Mansour Minguelov a signalés, à identifier les responsables présumés de ces agissements et à les traduire en justice ;
- engagez-les à assurer la sécurité de Mansour Minguelov, des membres de sa famille et de toutes les personnes de son entourage, et à veiller à ce qu'ils ne subissent pas de représailles.

**ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2014 À :**

Procureur Général  
Amanmyrat Khallyyev  
Ul. 2005 (Seidi) 4  
744000 Ashgabat, Turkménistan  
**Formule d'appel : Dear Prosecutor**  
**General, Monsieur le Procureur,**

Président du Turkménistan  
Gurbanguly Berdymukhamedov  
Presidential Palace  
744000 Ashgabat, Turkménistan  
Fax : +993 12 93 5112 (veuillez essayer  
plusieurs fois entre 10 h et 15 h TU)  
**Formule d'appel : Dear President,**  
**Monsieur le Président,**

**Copies à :**  
Ministre de l'Intérieur  
Isgender Mulikov  
Ul. 2033 (pr. Mahtumkuli) 85  
744000 Ashgabat, Turkménistan  
Fax : +993 12 39 1944 (veuillez essayer  
plusieurs fois entre 10 h et 15 h TU)

**Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Turkménistan dans votre pays (adresse/s à compléter) :**  
Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 97/14. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/asset/EUR61/004/2014/fr>.

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN PRISONNIER ATTEND TOUJOURS LE RÉEXAMEN DE SA CONDAMNATION

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Mansour Minguelov a été arrêté le 6 juin 2012 et condamné le 10 septembre 2012 à l'issue d'un procès inique pour production et distribution de pornographie, contrebande, et fabrication ou distribution de stupéfiants, en vertu des articles 156, 164, 254 et 292 du Code pénal turkmène. Selon une source confidentielle, Mansour Minguelov affirme avoir vu son avocat commis d'office à seulement deux reprises, lors de leur rencontre puis pendant le procès. Il n'a pas été autorisé à appeler ses proches ni à changer d'avocat durant l'enquête et le procès. Après son arrestation, Mansour Minguelov a été envoyé de force dans un centre régional de désintoxication où il est resté 15 jours, avant d'être libéré le 22 juin 2012. Il a ensuite déposé des plaintes auprès du parquet général et du président de la République au sujet des actes de torture et des autres mauvais traitements que son frère aurait subis. Deux policiers ont été relevés de leurs fonctions par la suite. Du 25 juin au 2 août 2012, date à laquelle Mansour Minguelov a été de nouveau appréhendé, il a recueilli des éléments prouvant que des personnes, la plupart d'origine baloutche et vivant dans la province de Mary, dans le sud-est du Turkménistan, ont été victimes de torture et de mauvais traitements.

Cet homme a ainsi documenté 11 cas, touchant des membres de l'ethnie baloutche dans la province de Mary. Il a copié les détails sur des CD qu'il a envoyés à l'ambassade des États-Unis à Achgabat, la capitale du Turkménistan, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et au parquet général. Selon lui, ces informations font état des pratiques auxquelles des agents de la force publique ont recours. Ils utilisent notamment des burins pour fracturer les os des détenus et des tenailles pour tirer la chair du scrotum, administrent des décharges électriques, et frappent les détenus à l'aide de pieds de chaise ou de bouteilles en plastique. Mansour Minguelov a expliqué avoir vu une caisse d'outils destinés expressément à la torture dans les locaux du Service d'État pour la protection d'une société turkmène prospère, à Achgabat.

Selon certains défenseurs des droits humains et journalistes turkmènes en exil, la torture et les mauvais traitements sont monnaie courante au Turkménistan. Cependant, il règne un tel climat de peur que rares sont ceux qui osent signaler ces pratiques commises en détention ou les évoquer après leur libération. Ce faisant, ils s'exposent, ainsi que les membres de leurs familles au sens large, à des représailles des autorités, et Amnesty International a recueilli des informations faisant état du harcèlement et des persécutions dont sont victimes les personnes qui osent dénoncer publiquement les violations des droits humains au Turkménistan. Pour en savoir plus, veuillez consulter le rapport d'Amnesty International intitulé *Turkmenistan: An "Era of Happiness" or more of the same repression?* (index AI : EUR 61/005/2013, disponible en anglais à l'adresse <http://www.amnesty.org/en/library/info/EUR61/005/2013/en>).

Amnesty International n'a connaissance d'aucun cas dans lequel des poursuites pénales ont été engagées à l'encontre d'auteurs d'actes de torture ou de mauvais traitements, ni d'aucune affaire dans laquelle des éléments obtenus sous la torture ou au moyen d'autres formes de mauvais traitements ont été jugés irrecevables par les tribunaux. Dans ses Observations finales de juin 2011 sur le Turkménistan, le Comité des Nations unies contre la torture a indiqué : « L'absence de données complètes ou ventilées sur les plaintes, les enquêtes, les poursuites et les condamnations dans des affaires de torture et de mauvais traitements où sont impliqués des agents des forces de l'ordre [...] constitue un obstacle majeur qui empêche de déterminer l'existence éventuelle d'un ensemble de violations devant retenir l'attention. » Il a recommandé que les autorités turkmènes rassemblent et fournissent des statistiques précises en la matière.

Dans ses Observations finales, le Comité contre la torture a également fait part de ses inquiétudes au vu d'informations faisant état du non-respect des garanties fondamentales contre la torture, comme le droit de consulter rapidement un avocat dès le début de la détention.

Nom : Mansour Minguelov  
Homme

Action complémentaire sur l'AU 97/14, EUR 61/005/2014, 3 novembre 2014